

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 11537 Numéro SIREN : 513 144 766 Nom ou dénomination : HR-PATH

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2019 sous le numéro de dépôt 123770

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 02-12-2019

N° DE DEPOT : 123770

N° GESTION : 2009B11537

N° SIREN : 513144766

DENOMINATION : HR-PATH

ADRESSE : Tour Montparnasse, 41ème Étage, 33 avenue du Maine 75015 Paris

MILLESIME : 2019

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 4 septembre 2019.

A.C.C.E. SAS
Audit Conseil Comptabilité Expertise
Société de commissariat aux comptes



Thierry BACQUET
Président

**COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL**

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/19	Net au 31/03/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	22 008	22 006		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	167 162	137 665	29 497	29 741
Fonds commercial	7 772 592		7 772 592	7 772 592
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terreins				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 518 223	827 758	690 465	302 807
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	17 606 804		17 606 804	9 888 856
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	219 404		219 404	156 791
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 306 191	967 420	26 316 762	18 148 786
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	6 332 876		6 332 876	4 460 181
Fournisseurs débiteurs	4 926		4 926	4 926
Personnel	17 949		17 949	24 897
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 781		1 781	1 781
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 038 198		2 038 198	1 400 885
Autres créances	24 885 978	910 410	23 955 568	11 883 088
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 176 331		3 176 331	2 903 519
Charges constatées d'avance	734 296		734 296	770 876
TOTAL ACTIF CIRCULANT	37 172 335	910 410	36 261 925	21 510 132
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	64 478 525	1 897 839	62 580 686	39 658 918

Bilan

	Net au 31/03/19	Net au 31/03/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	7 271 678	7 271 678
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	757	4 780 757
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	579 935	426 102
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	27 554	3 704 725
Report à nouveau	-11 412 257	7 743
Résultat de l'exercice	11 642 140	3 076 661
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	116 220	110 332
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 226 028	19 377 999
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	70 300	101 900
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	70 300	101 900
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	7 000 000	
Découverts et concours bancaires	3 043	17 684
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 003 043	17 684
Emprunts et dettes financières diverses	18 992	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	31 946 839	8 851 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 814 949	9 345 001
Personnel	545 500	338 911
Organismes sociaux	291 304	208 455
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur les chiffres d'affaires	1 240 374	1 168 724
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	88 891	90 653
Dettes fiscales et sociales	2 166 069	1 806 743
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	281 218	17 824
Produits constatés d'avance	53 249	40 765
TOTAL DETTES	54 284 358	20 179 019
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	82 580 986	39 858 918

Compte de résultat

	du 01/04/18 au 31/03/18 12 mois	du 01/04/17 au 31/03/18 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	16 914 023	17 198 318
Autres produits	353 178	88 702
Total	17 267 200	17 287 021
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Autres achats & charges externes	13 382 179	14 137 321
Total	13 362 179	14 137 321
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et verse. assimil.	150 881	206 110
Salaires et Traitements	1 920 523	1 700 299
Charges sociales	873 562	753 942
Amortissements et provisions	231 209	488 804
Autres charges	624	846
Total	3 176 799	3 149 602
RESULTAT D'EXPLOITATION	708 222	-102
Produits financiers	11 937 081	3 200 714
Charges financières	634 925	114 502
Résultat financier	11 302 156	3 086 211
RESULTAT COURANT	12 010 378	3 086 109
Produits exceptionnels		237 397
Charges exceptionnelles	194 026	118 732
Résultat exceptionnel	-194 026	116 665
Participation des salariés	120 000	120 000
Impôts sur les bénéfices	54 212	8 113
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 642 140	3 076 661

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS HR PATH

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 62 580 686 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 11 642 140 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Président de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-08 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 29 196 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés d0 au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le 26 avril 2018, la Société a fait l'acquisition de 100% des titres du Groupe Ataraxis pour un montant de 7.000.000 euros financé par le tirage d'un emprunt bancaire du même montant.

Ataraxis est composé de quatre entités, spécialisées dans la mise en œuvre de la solution Workday, axe de développement stratégique sur le marché de la Société.

Le 4 juillet 2018, par l'intermédiaire de sa filiale Univers Paie, la Société faisait l'acquisition de la société ConseilHR pour un montant de 900.000 euros.

ConseilHR est une société spécialisée dans l'externalisation de la paie et de la gestion sociale.

Le 18 février 2019, par l'intermédiaire de sa filiale CBL Consulting, la Société faisait l'acquisition de la société KWP France pour un montant de 20.000 euros.

Le 8 mars 2019, la Société percevait de ses filiales, dans le cadre d'une réorganisation capitalistique, les acomptes sur dividendes et distribution de réserves suivantes pour un montant global de 8.620.000 euros.

Le 22 mars 2019, dans le cadre d'une restructuration du capital du groupe HR Path, le président de la Société décidait de la distribution d'un acompte sur dividendes d'un montant de 11.420.000 euros.

Evénements post-cloture

Le 1er avril 2019, Le groupe HR PATH a fait l'objet d'une restructuration à l'effet d'assurer le financement du développement du groupe, de refinancer l'endettement externe existant du groupe.

A l'issue de cette opération, HR Path Holding, associée unique de la Société, a cédé sa participation à HR Path And SAS qui détient désormais 100 % du capital.

Le 30 avril 2019, la société faisait l'acquisition de 100% des titres de DDG (Daya Dimensi Global), groupe de quatre entités en Asie (Singapour, Indonésie, Australia, Inde) pour un montant de 4.351.001 euros.

Le 10 juillet 2019, la société faisait l'acquisition 69,3% des titres de la société Go-Cloud Solutions France et 80% de la société Go-Cloud Solutions UK.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	22 006			22 006
- Fonds commercial	7 772 592			7 772 592
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	158 491	15 821	7 150	167 162
Immobilisations incorporelles	7 953 089	15 821	7 150	7 961 760
- Terrains				
- Constructions sur soi propre				
- Constructions sur soi d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	57 319	68 778		126 098
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	889 003	524 498	1 375	1 392 125
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	926 322	593 276	1 375	1 518 223
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	9 888 856	7 719 949		17 608 804
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	156 791	62 613		219 404
Immobilisations financières	10 043 646	7 782 582		17 826 208
ACTIF IMMOBILISE	18 923 057	8 391 659	8 525	27 306 191

Notes sur le bilan

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Teux (en %)
Frais de constitution	22 006	100,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Fonds commercial

	31/03/2019
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	7 772 592
Total	7 772 592

Le fonds commercial se constitue de la manière suivante :

- mali de fusion de la SARL Alblan Consulting : 2 353 489 €,
- mali de fusion de la SAS GRH Consulting : 66 504 €
- mali de fusion de la EURL DELORT & ASSOCIES: 4 982 475 €
- mali de fusion de HUMAN START: 370 123 €

Les fonds de commerce résultent essentiellement des malis constatés dans le cadre des opérations de transmission universelle de patrimoine.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis. En revanche lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit à constater que l'activité prévisionnelle est sensiblement inférieure aux hypothèses retenues lors de la prise de contrôle, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

La nécessité de constater une dépréciation exceptionnelle est appréciée par référence à la valeur de marché.

Les fonds de commerce, intégrant fonds commercial et mali de fusion, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon la méthode des DCF conformément au règlement ANC 2015-06 de sorte à s'assurer que leur valeur d'usage n'est pas inférieure à leur valeur comptable historique. La société HR PATH a retenu un taux d'actualisation de 6.39%. Il résulte de la mise en oeuvre de ces tests qu'aucune dépréciation n'est à comptabiliser.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	Devise	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	CA du dernier exercice clos	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés *
- Filiales (détenues à + 50 %)											
HR PATH UK	GBP	109	101 465	100,00	54 711	121,00	121,00	464 520	-	-	-
SASU ICRHNET	EUR	40 000	270 770	100,00	1 156 487	4 032 000,00	4 032 000,00	15 113 029	4 200 000,00	-	2 450 000,00
HR PATH NC	XPF	4 190	206 042	100,00	94 269	4 180,00	4 180,00	505 538	-	-	-
HR PATH ESPAGNE	EUR	3 100	1 069 410	100,00	238 252	3 100,00	3 100,00	2 502 086	-	-	-
CBL CANADA INC MONTREAL	CAD	67	786 195	100,00	6 310	1 143,42	1 143,42	12 009	-	-	-
HR PATH SWITZERLAND	CHF	90 572	185 693	100,00	112 844	82 325,00	82 325,00	1 350 975	-	-	-
SAS UNIVERS PAIE	EUR	198 080	321 861	100,00	604 466	972 135,76	972 135,76	7 127 775	-	-	610 000,00
HR PATH SOFTWARE	EUR	250 000	2 687 700	100,00	237 967	152 748,03	152 748,03	4 203 691	-	-	-
SAS HR PATH INTEGRATION	EUR	10 000	167 412	100,00	48 318	10 000,00	10 000,00	6 701 263	-	-	-
SAS HR GSYS	EUR	3 026 265	139 718	100,00	799 988	820 162,00	820 162,00	12 368 070	-	-	-
HR PATH BELGIUM	EUR	18 600	35 686	100,00	4 148	18 600,00	18 600,00	1 915	-	-	-
SASU CBL CONSULTING	EUR	54 450	437 001	100,00	1 925 010	3 601 209,00	3 601 209,00	24 478 895	-	-	6 400 000,00
HR PATH VIETNAM	VND	57 679	273 317	100,00	24 754	57 585,00	57 585,00	212 549	-	-	-
HR PATH US	USD	45	424 748	100,00	38 474	37,71	37,71	-	-	-	-
SASU HR MIND	EUR	10 000	218 423	100,00	1 383 148	10 000,00	10 000,00	16 694 235	-	-	2 160 000,00
HR PATH ALLEMAGNE	EUR	25 000	162 733	100,00	79 768	25 000,00	25 000,00	1 322	-	-	-
HR Voice	EUR	10 000	1 166	100,00	4 618	10 000,00	10 000,00	14 839	-	-	-
HR Path Singapore	SGD	88 845	183 686	100,00	99 039	48 467,00	48 467,00	47 281	-	-	-
HR Path Netherlands	EUR	10 000	18 767	100,00	6 273	10 000,00	10 000,00	539 488	-	-	-
Atarxis NV (Belgium)	EUR	333 782	734 940	100,00	238 601	7 717 607,00	7 717 607,00	5 700 783	-	-	-
HR Path Mexico	MXN	2 305	79 822	100,00	78 622	2 141,00	2 141,00	224 176	-	-	-
- Participations											
(détenues entre 10 et 50 %)											
HR Excellence Business Consulting	EUR	35 000	28 664	5,00	28 554	24 000,00	24 000,00	573 356	-	-	-

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	22 006			22 006
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	128 750	8 915		137 665
Immobilisations incorporelles	150 756	8 915		159 671
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriel				
- Installations générales, agencements aménagements divers	48 016	5 344		53 361
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	575 499	200 197	1 299	774 397
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	623 515	205 541	1 299	827 758
ACTIF IMMOBILISE	774 272	214 457	1 299	987 429

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 34 215 408 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prête			
Autres	219 404		219 404
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 332 676	6 332 676	
Autres	26 926 831	26 926 831	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	734 296	734 296	
Total	34 215 408	33 996 004	219 404
Prête accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	107 560
Autres créances	4 926
Disponibilités	
Total	112 487

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 271 678,00 euros décomposé en 7 271 878 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 18/09/2018 et de la décision de l'associé unique du 13/03/2019.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	7 743
Résultat de l'exercice précédent	3 076 681
Prélèvements sur les réserves	11 420 000
Total des origines	14 504 405
Affectations aux réserves	153 833
Distributions	14 342 828
Autres répartitions	
Report à Nouveau	7 743
Total des affectations	14 504 405

Tableau de variation des capitaux propres

Le montant des acomptes sur dividendes versés au 31/03/2019, inclus sur la ligne de report à nouveau, se monte à 11 420 000 euros.

	Solde au 01/04/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2019
Capital	7 271 678				7 271 678
Primes d'émission	4 780 757			4 780 000	757
Réserve légale	426 102	153 833	153 833		579 935
Réserves générales	3 704 725	-11 420 000		3 877 172	27 554
Report à Nouveau	7 743	7 743	7 743	11 427 743	-11 412 257
Résultat de l'exercice	3 076 661	-3 076 661	11 642 140	3 076 661	11 642 140
Dividendes		14 342 828			
Provisions réglementées	110 332		5 888		116 220
Total Capitaux Propres	19 377 999	7 743	11 809 605	22 961 576	8 228 028

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	110 332	5 888		116 220
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	110 332	5 888		116 220
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		5 888		

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	71 900		1 600		70 300
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme	30 000		30 000		
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
	1 103 874		193 464		910 410
Total	1 205 774		225 064		980 710
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			31 600		
Financières			183 464		
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Notons que le compte courant HR PATH CANADA est déprécié à hauteur de 457 460 € sans variation sur la période.

Notons que le compte courant HR PATH US est déprécié à hauteur de 452 950 € en fin d'exercice, sans variation sur la période.

La dépréciation sur le compte courant HR PATH DUBAI a été entièrement reprise suite à la sortie des titres.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 54 284 358 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 043	3 043		
- à plus de 1 an à l'origine	7 000 000	7 000 000		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	18 992	18 992		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 814 949	12 814 949		
Dettes fiscales et sociales	2 166 069	2 166 069		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	32 228 057	32 228 057		
Produits constatés d'avance	53 249	53 249		
Total	54 284 358	47 284 358		7 000 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	18 992
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	553 382
Dettes fiscales et sociales	664 070
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	1 236 444

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	734 296
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	734 296

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	53 249
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	53 249

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	Franca	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits Intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	5 324 237		5 324 237
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	11 589 786		11 589 786
TOTAL	16 914 023		16 914 023

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières: 634 925 €

Montant compris dans les produits financiers: 11 937 081

€

Transferts de charges d'exploitation et financières

Les transferts de charges s'élèvent à 30 034 € et correspondent aux avantages en nature et remboursement IJSS.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	239	
Dons, libéralités	100 000	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	87 822	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	76	
Amortissements dérogatoires	5 688	
TOTAL	194 026	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

Suite à la restructuration du groupe HR PATH, une nouvelle convention d'intégration fiscale a pris effet au 01/04/2019 avec HR PATH AND comme tête de groupe.

SAFREC

600 RUE DE LA JUINE 45103 OLIVET CEDEX

Tél 02 38 76 06 00

Pas de mission ou mission non normalisée / Voir attestation de l'expert comptable

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 39 personnes.

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition
Cadres	35	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Total	38	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : SOLHEN

Forme : SARL

SIREN : 824611016

Au capital de : 22 281 588 euros

Adresse du siège social :

40 BOULEVARD DE DUNKERQUE

13002 MARSEILLE

Engagements de retraite

L'engagement, non comptabilisé, a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités

assimilées pour 50 679 euros . Les hypothèses de calcul sont les suivantes:

- Age de départ: 65 - 67 ans
- Départ volontaire
- Taux d'actualisation: 1 37 %
- Taux de charges: 44 %
- Taux de contribution employeur: 50 %
- Taux de revalorisation des salaires: 2 %

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2013-R.02 du 07 novembre 2013

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements donnés et reçus

Néant

Transactions entre les parties liées

Néant

HR PATH
Société par actions simplifiée
au capital de 7.271.678 euros
Siège social : Tour Montparnasse, 41^{ème} Etage, 33 avenue du Maine – 75015 Paris
513 144 766 R.C.S. Paris

(ci-après la "**Société**")

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 19 septembre 2019,

La société HR PATH And, société par actions simplifiée au capital de 63.154.092 euros dont le siège social est situé 33 avenue du Maine, 75015 Paris immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 849.372.388 ("**Associée Unique**"),

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Un exemplaire de la lettre d'invitation du Commissaire aux comptes et de l'avis de réception ;
- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 mars 2019 ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- Le rapport de gestion du Président pour l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice ;
- Le texte des projets des décisions proposées à l'Associée Unique ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Après avoir constaté que le Commissaire aux comptes régulièrement convoqué est présent,

A pris les décisions ci-dessous se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- Approbation des charges et dépenses de l'exercice clos le 31 mars 2019 relevant de l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- Revue des conventions de l'exercice clos le 31 mars 2019 visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019 ; quitus au Président)

L'Associée Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 11.642.140 euros,

approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et

donne, en conséquence, au Président quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat.

La décision est adoptée par l'Associée unique.

DEUXIEME DECISION
(Approbation des charges non déductibles)

L'Associée Unique,

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, font apparaître un montant de 111.203 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code, qui ont donné lieu à une imposition de 31.137 euros.

La décision est adoptée par l'Associée unique.

TROISIEME DECISION
(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Associée Unique,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice, et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 11.642.140,17 euros,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 comme suit :

- à concurrence de 147.232,42 euros pour dotation de la réserve légale, qui passe ainsi de 579.935,38 euros à 727.167,80 euros (intégralement dotée) ;
- à concurrence de 11.420.000 euros à titre de distribution de dividendes soit un dividende de 1.57 euros par action, dont un acompte de 11.420.000 euros a été décidé par le président le 22/03/2019 ;
- à concurrence du solde, soit 74.907,75 euros en « Autres réserves », qui passe ainsi de 27.553,63 euros à 102.461,38 euros.

constate, conformément aux dispositions légales, qu'au cours des trois derniers exercices, il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividende total	Autres revenus distribués	
31.03.2018			2.800.000,00 €
31.03.2017			2.100.000,00 €
31.03.2016	64.101,42 €		335.898,58 €

La décision est adoptée par l'Associée unique.

QUATRIEME DECISION
(Conventions soumises au régime de l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'Associée Unique,

prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé il n'est pas intervenu de conventions soumises au régime de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

La décision est adoptée par l'Associée unique.

CINQUIEME DECISION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associée Unique,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'accomplir.

La décision est adoptée par l'Associée unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée Unique.



Pour HR Path And, représentée par son président Solhen SARL
Le Président

HR PATH SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2019

HR PATH SAS

Tour Montparnasse

33, avenue du Maine 75015 Paris

513 144 766 R.C.S. PARIS

Ce rapport contient 25 pages

HR PATH SAS

Siège social : Tour Montparnasse, 41^{ème} étage 33 avenue de Maine 75015 PARIS
Capital social : 7 271 678 €
R.C.S PARIS : 513 144 766

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2019

A l'Associé unique de la société HR PATH SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HR PATH SAS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société détermine la valeur d'inventaire de ses éléments incorporels selon les modalités décrites dans les paragraphes « Immobilisations corporelles et incorporelles » et « Fonds commercial » de la note « Règles et méthodes comptables » pages 10 et 11, et dans le paragraphe « Fonds commercial » page 14 de la « Notes sur le bilan » de l'annexe.

Votre société détermine la valeur d'inventaire de ses titres de participations selon les modalités décrites dans le paragraphe « Titres de participations » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe page 11.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes retenues et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 4 septembre 2019.

A.C.C.E. SAS
Audit Conseil Comptabilité Expertise
Société de commissariat aux comptes



Thierry BACQUET
Président

Bilan

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/19	Net au 31/03/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	22 008	22 006		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	167 162	137 665	29 497	29 741
Fonds commercial	7 772 592		7 772 592	7 772 592
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 518 223	827 758	690 465	302 807
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	17 606 804		17 606 804	9 888 856
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	219 404		219 404	156 791
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 306 191	987 429	28 318 762	18 148 786
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Merchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	6 332 876		6 332 878	4 460 181
Fournisseurs débiteurs	4 826		4 928	4 928
Personnel	17 949		17 949	24 897
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 781		1 781	1 781
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 038 198		2 038 198	1 400 885
Autres créances	24 885 978	910 410	23 955 568	11 883 088
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 176 331		3 176 331	2 963 519
Charges constatées d'avance	734 296		734 296	770 876
TOTAL ACTIF CIRCULANT	37 172 335	910 410	38 281 825	21 610 132
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecrits de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	64 478 525	1 697 839	62 580 688	39 658 918